

Les femmes contre l'austérité

En tête de cortège, car premières concernées

Le 30 septembre, les femmes en lutte contre l'austérité et la précarité se retrouvaient en tête du cortège contre le pacte budgétaire européen. L'appel de féministes contre ce pacte a regroupé large, et pour cause ! La pétition en ligne est toujours d'actualité, et pour encourager et surtout continuer la lutte contre ce pacte budgétaire, nous reprenons une partie de l'appel pour continuer de le signer...

Ce pacte « en durcissant encore les règles qui encadrent les budgets publics des États, franchit une étape majeure dans l'imposition d'une austérité permanente. Or déjà, les plans d'austérité appliqués dans les pays européens ont des conséquences très négatives sur les populations et, en touchant plus durement les plus précaires, accroissent encore les inégalités.

Comme de nombreux rapports l'ont montré, même si toutes les couches populaires sont concernées, les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité, faites de coupes dans les services publics et la protection sociale. Déjà, parce qu'elles forment la grande majorité des précaires, sont plus souvent au chômage et en sous-emploi. Ensuite, en tant que responsables principales de la famille, elles sont les premières usagères de ces services, les principales allocataires des prestations sociales et familiales. Du fait de leur recul et du démantèlement progressif de l'État social, les femmes sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité; leur travail (invisible) dans la sphère privée augmente, leur rôle traditionnel dans la famille s'en trouve renforcé, au détriment de leur travail rémunéré, de leur autonomie, voire de leur santé.

Les femmes sont également les premières touchées par



FEMMES en LUTTE

contre l'austérité et la précarité

Pour une Europe Solidaire

les baisses d'effectifs et de rémunération dans le secteur public, car elles en constituent presque partout la majorité des employées. Premières touchées encore par les « réformes » des retraites qui ont été menées dans le cadre des restrictions budgétaires. Les droits des femmes sont menacés, et régressent, lorsque les coupes touchent les services de santé sexuelle et reproductive, les subventions aux organismes de lutte contre les violences faites aux femmes, ou encore lorsque de nombreuses maternités et centres d'IVG ferment, comme c'est le cas en France.

Alors que des investissements publics massifs sont indispensables en matière de protection sociale, de services publics et d'emploi pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux et réduire les inégalités, le Pacte budgétaire impose une restriction durable des finances publiques et interdit concrètement toute évolution vers le progrès social.

Alors que les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus que jamais inacceptables, il est urgent de créer un service public de crèches et des services d'aide à la dépendance, de renforcer les services sociaux et de santé en personnels et en moyens. Or ce Pacte, en rendant impossibles ces politiques et en pérennisant l'austérité, aggrave les inégalités entre les sexes.»

Pétition à signer à l'adresse suivante :

www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2012N28837

Fiscalité et mesures d'austérité

Crise et femmes : quand la fiscalité s'en mêle !

En 2008 le gouvernement Sarkozy a restreint drastiquement le mécanisme de la demi-part fiscale supplémentaire (à l'impôt sur le revenu) attribuée aux personnes vivant seules (veufs, veuves, divorcé-es, ou célibataires) et ayant élevé des enfants. La fin définitive du mécanisme étant prévue pour 2014.¹

Ce mécanisme concerne et concernait des femmes qui bien souvent élèvent ou ont élevé seules leurs enfants après un divorce ou une séparation. De fait, cette mesure a dès lors rendu imposables à l'impôt sur le revenu de nombreuses femmes qui ne l'étaient pas auparavant, malgré la mise en place d'un régime transitoire² qui visait à en limiter l'effet « couperet ».

Cela signifie qu'un certain nombre de femmes en activité ou à la retraite ont vu et voient leur impôt augmenter (365 € en moyenne en 2013³) ou se retrouvent imposables alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant.

Pour les femmes retraitées c'est la double peine, puisqu'elles ont déjà des retraites plus modestes (du fait du temps partiel, des congés parentaux, et de revenus d'activités inférieurs de 25 % à celui des hommes) et qu'elles perdent les dispositifs réservés aux non imposables. En effet, cette imposition nouvelle à l'impôt sur le revenu s'accompagne d'une augmentation des impôts locaux (taxe d'habitation ou taxe foncière) et du versement de la CSG et de la CRDS sur leurs pensions.

Qu'elles soient retraitées ou non, elles peuvent également perdre le bénéfice d'avantages sociaux liés à leur situation antérieure de contribuables non imposables (tarifs culturels, d'associations sportives...).

Déjà en 2009, on avait dénoncé cette disposition injuste et qui visait essentiellement à faire des économies budgétaires à l'Etat sur le dos de personnes modestes. Or ces effets néfastes en chaîne ont été renforcés en 2012 puisque le barème de l'impôt sur le revenu n'a pas été revalorisé du niveau de l'inflation, ce qui a encore de fait rendu plus de personnes imposables avec les effets que l'on a décrit ci-dessus.

Actuellement de nombreuses femmes viennent exposer dans les services des impôts des particuliers une situation personnelle qui devient dramatique...

Les conséquences de cette mesure sont injustes et il est urgent que la situation des personnes concernées, dont une majorité de femmes, soit revue : si le bénéfice d'une demi-part supplémentaire a pu s'avérer être non justifié dans certaines situations (au vu du revenu, de la situation personnelle aisée), le « coût » économique et social de cette suppression du mécanisme doit être évalué et corrigé pour qu'encore une fois ce ne soit pas les plus modestes et les femmes qui en fassent les frais !

¹ Le mécanisme instauré en 2008 concernant la demi-part accordée aux contribuables vivant seuls, divorcés ou séparés et ayant élevé des enfants n'est pas négligeable puisqu'il a conduit à faire bénéficier de la mesure les seuls contribuables ayant élevé et supporté la charge effective pendant au moins 5 ans d'un ou de plusieurs enfants tout en réduisant l'avantage lié à l'attribution de cette demi-part qui a été limitée à 880 € contre à minima 2 292 €.

² Celui-ci a consisté dans le maintien du bénéfice de la demi-part pour les contribuables ayant élevé des enfants, vivant seuls en 2008 et qui continuent à vivre seules depuis cette date. Cependant le bénéfice de l'avantage en impôt résultant de cette demi-part est réduit à 400 € pour les revenus de 2011 et 120 € pour les revenus de 2012 imposables en 2013. A partir de 2014, ce mécanisme est totalement supprimé.

³ 365 € hausse moyenne d'impôt, chiffrage loi de finances pour 2009.

Tournée féministe contre la dette

A l'initiative de la Commission « FEMMES » de SOLIDAIRES 45

Partout en Europe, les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité (chômage, emplois, coupes dans les services publics et protection sociale). Des résistances s'organisent.

Avec la présence de militantes venant de Hongrie, d'Angleterre et de Grèce, la commission femmes de Solidaires 45 organise une conférence débat le mardi 23 octobre 2012 à Orléans sur le thème : « Dette pu-

blique, austérité, crash social, féminisme »

Renseignements sur le site :
www.solidairesloiret.org

Cette conférence à Orléans s'inscrit dans le cadre d'une tournée, et d'autres dates sont connues :

- 22 octobre à Paris
- 24 octobre à Rennes
- 25 octobre à Grenoble
- 5 novembre à Lyon
- 6 novembre à Mende
- 7 novembre à Marseille
- 8 novembre à Montpellier

Centre Hubertine Auclair

Démission collective au CA

L'AVFT, la CGT SMAST, les ami-e-s de la Barbe, le Centre S. de Beauvoir et l'Union syndicale Solidaires ont présenté le 1er octobre, leur démission du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclair (CHA). Cette décision collective reflète les désaccords accumulés depuis plus d'un an entre administrateurs/trices, liés aux modifications imposées par le chantage au versement de la subvention annuelle du Centre, aux syndicats et association par la Région IDF, qui a donc réussi à « prendre le pouvoir ».

Au côté des salariées du Centre, les associations et syndicats démissionnaires n'ont cessé de dénoncer les dérives quant au projet initial du CHA, et l'exercice rendu impossible de la démocratie au sein de ses instances de gouvernance comme l'a montré le limogeage de la directrice du Centre en juin 2012, dont l'éviction brutale marque à quel point les statuts du CHA ne sont pas respectés.

Les démissionnaires défendaient la promotion d'une « culture de l'égalité entre les femmes et les hommes », mission du CHA, et thème qui ne peut se dissoudre dans une lutte contre les discriminations ni se concevoir comme une vitrine en faveur d'un parti politique. Les

inégalités liées au genre sont issues de la construction patriarcale de notre société : elles sont aggravées par les autres discriminations mais ne se confondent pas avec ces dernières.

Le principe de co-construction à l'origine du CHA était très intéressant : il associait dans un projet commun et ambitieux les ressources politiques et financières d'une collectivité territoriale importante et les ressources militantes d'associations et de syndicats, ayant une forte expertise à partager.

La lutte pour l'autonomie des femmes et leur liberté de penser, d'agir et de parler en leur nom propre est une question centrale et doit rendre sensible aux rapports de pouvoir entre les institutions et les acteurs de la société civile. L'autorité maintes fois réaffirmée de la région IDF sur les membres du CHA, au motif de son pouvoir financier, est incompatible avec la cause défendue par les démissionnaires.

Le Centre Hubertine Auclair doit continuer néanmoins à bénéficier du financement du Conseil régional, et être soutenu. Les démissionnaires y veilleront, en restant adhérentes du Centre, en participant aux Assemblées générales et à y amener leurs compétences en étant présentes et actives.

L'internationale

VIH/Sida : les femmes sont les plus touchées

La 19^e conférence internationale sur le Sida s'est tenue à Washington en juillet dernier, sur le thème « Inverser ensemble le cours de l'épidémie » réunissant près de 25 000 participant-es venus de 190 pays.

Au niveau international, les expert-es ont déploré que les femmes soient largement plus touchées que les hommes par le sida dans le monde et qu'elles constituent la population la plus vulnérable au virus. A l'échelle du globe, les taux d'infection chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont deux fois plus élevés que chez les hommes du même âge, selon les dernières statistiques de l'ONUSIDA : 63 % de tous les jeunes adultes de cette catégorie d'âge vivant avec le virus sont des femmes. Sur les 2,2 millions d'adolescents qui vivaient avec le sida dans le monde en 2011, 1,3 million était des filles.

L'ONU estime par ailleurs que 1,2 million de femmes et de jeunes filles ont été infectées en 2011, la plus grande partie dans les pays en développement et à revenu intermédiaire. L'infection par le VIH est aussi la principale cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer. Généralement, les femmes ont un plus grand risque de transmission du VIH que les hommes lors de rapports hétérosexuels sans préservatif, soulignent les experts.

Dans de nombreux pays, elles ne sont pas en mesure d'exiger que leur partenaire utilise un préservatif et elles sont aussi plus souvent victimes de rapports sexuels forcés.

Cette conférence, même institutionnelle, montre qu'il faut mettre en place des plans d'action ambitieux pour remédier à ce fléau.

**Plus d'info sur le site d'Aides
<http://www.aides.org>**

Action !

Occupation d'espaces publics

Des habitantes d'Aubervilliers (Seine Saint Denis) ont créé un collectif « Place aux femmes » pour lutter contre l'absence de mixité dans leur ville en investissant les terrasses des cafés.

Tous les 15 jours, elles se regroupent à une cinquantaine dans 4 cafés de la ville pour occuper l'espace, débattre entre elles mais aussi avec les clients.

Elles y sont diversement accueillies, leur présence parfois souhaitée par les caféiers, suscite souvent une indifférence polie voire de l'hostilité.

Leur première victoire : avoir féminisé la terrasse de l'un des cafés du centre ville après trois semaines d'occupation.

Pour les contacter :
placeauxfemmes@gmail.com

Les infos

Prochaines Commissions Nationales

Solidaires :

le 16 novembre dans les locaux de Solidaires national

Fédération Sud PTT :

le 20 novembre dans les locaux de la fédération

Fédération Sud santé sociaux :

le 21 novembre dans les locaux de la fédération

Fédération Sud éducation :

le 23 novembre à Paris

Formation Agir syndicalement contre les inégalités et les stéréotypes de genre

Solidaires Rhône :

les 22 et 23 novembre

Victoire

La maternité des Lilas vivra belle et bien longtemps encore aux Lilas !

Plus d'un an d'une mobilisation sans précédent, où le personnel a dû vaincre les peurs, affronter la tourmente avec détermination, croire en ses valeurs et refuser la fatalité... ce personnel peut se féliciter de sa victoire ! Sans l'implication et le soutien sans faille de la Municipalité des Lilas, des associations, du collectif des usager-es, de personnalités politiques, de personnalités de la société civile, cette lutte n'aurait pas pris une ampleur qui a largement dépassé le cadre régional.

Cette lutte emblématique, s'inscrivant dans toutes les luttes actuelles liées notamment au collectif « Notre santé en danger », a permis le déblocage par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IDF) du projet de reconstruction de la Maternité des Lilas sur la commune des Lilas.

Après l'accord signé entre la Maternité des Lilas et le Groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon dans le cadre d'un rapprochement institutionnel, l'Agence Régionale de Santé a levé définitivement, le jeudi 20 septembre 2012, la suspension du projet de reconstruction de la Maternité des Lilas.

Cet accord respecte intégralement l'indépendance et le projet médical de la Maternité des Lilas tant sur le plan de la naissance que de l'orthogénie, et renforce l'Association Naissance qui gère la Maternité des Lilas. Les travaux de construction devraient commencer avant la fin 2012.

Cette lutte doit servir à tous ceux et toutes celles qui se battent pour un système de santé publique solidaire et égalitaire. Le Collectif Maternité des Lilas reste engagé et mobilisé.

La Maternité des Lilas vit et vivra !

Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org